



La municipalité et le Conseil de Sages de Violaines vous invitent à prendre connaissance du feuillet n°3

« Sécurité Citoyenne » joint à l'Echo.

La délinquance n'est pas toujours une fatalité, nous vous soumettons quelques règles simples, qui, mises en applications, vous prémuniront contre :



LE CAMBRIOLAGE

Comment s'en protéger

- Assurez-vous que vos serrures sont fiables (serrures multipoints) et équipez votre porte d'entrée d'un judas et d'un entrebâilleur.
- Les portes coulissantes donnant à l'extérieur sont privilégiées par les malfrats, là encore optez pour des serrures sécurisées.
- Si vous prenez possession d'un appartement ou d'une maison précédemment occupé, pensez à changer les serrures.
- Si l'on peut vous identifier à partir d'un trousseau de clés égarées, changez vos serrures.
- Équipez les fenêtres de persiennes, de volets renforcés de barres anti-effractions, et de grilles pour les petites ouvertures.
- Installez une alarme ou, pour un moindre coût, des détecteurs de présence installés en extérieur.
- Fermez les portes à clés, la majorité des cambriolages se déroulent de jour.
- Ne laissez pas vos clés sous un paillason, dans un pot de fleurs.
- Ne faites pas mention, notamment sur la boîte aux lettres, que vous vivez seul.
- Pensez à installer un téléphone près de votre lit, inscrivez à proximité les numéros d'appels utiles.
- Photographiez vos objets de valeur, notez le n° de série, la référence des matériels, conservez les factures pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Même de nuit, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles de la voie publique.
- Pour votre véhicule : fermez les vitres, verrouillez les portes même s'il stationne dans votre cour ou votre garage. Ne laissez rien d'apparent à l'intérieur, coupez le contact et retirez les clés même si vous ne le quittez qu'un court instant.

Que faire en cas d'absence prolongée

- Confiez un double de vos clefs à une personne de confiance.
- Votre logement doit paraître occupé, demandez que l'on ouvre vos volets régulièrement.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision ou la radio.
- Faites relever votre courrier.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur ou sur les réseaux sociaux qui indiqueraient la durée de votre absence, transférez vos appels sur votre portable, sur une autre ligne.
- Ne laissez pas d'échelle ou d'outils dans votre jardin.
- Avisez le commissariat de votre absence, une surveillance sera mise en place.

Que faire en cas de cambriolage

- Ne touchez à rien (empreinte).
- Prévenez la police, N° de téléphone du commissariat d'Auchy les Mines : 03 91 82 64 90, Police secours : le 17, le 112 à partir d'un portable, une équipe sera dépêchée sur les lieux et procédera aux constatations, au relevé des traces, indices et empreintes.
- Prévenez votre assurance.
- Appelez l'homme de l'art qui effectuera les réparations après les constatations policières.

Signes de repérages

Si vous voyez sur le mur ou à proximité de votre habitation le dessin d'un signe suspect, informez-en les services de police.